

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
25.022	26.03.2025	16:15	
Distribuée la première fois lors de la séance du 3 avril 2025 et inscrite à l'OJ de la séance du			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			
Décision :			
Délai pour classement :			
Classement :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : Les Vert.e.s
Titre : Mise en place de stationnements vélo sécurisés au domicile (box)
Contenu : <p>Afin de faciliter et promouvoir l'utilisation des vélos et des vélos électriques par nos concitoyennes et concitoyens, nous souhaitons que la Ville étudie la possibilité de mettre en place des abris sécurisés sur la voie publique sous forme de box comme cela se fait déjà dans d'autres villes comme Lausanne. En effet, de nombreuses et nombreux habitant.e.s n'ont pas accès à un endroit sécurisé et adapté pour entreposer leurs vélos au sein de leur habitation, en particulier dans les immeubles anciens. Cet état de fait constitue un frein à l'utilisation de vélos et vélos électriques, que ce soit par contrainte importante (les monter dans son appartement par exemple) ou par peur des vols.</p> <p>En mettant à disposition des places de stationnement payantes (une centaine de francs par année) au sein des box sécurisés, la Ville encouragerait la pratique du vélo comme moyen de déplacement en diminuant les contraintes (risques de vols, de dégradations, absences de lieux de stationnement adaptés) rencontrées. Un projet pilote pourrait être mis sur place avec des boxes pouvant être déplacés en fonction des besoins rencontrés et des demandes de la population. À noter que si ces box étaient sous-utilisés, des débouchés comme la revente à des privés ou à une autre commune sont possibles.</p> <p>Il pourrait également être envisagé des partenariats avec des gérances et/ou des propriétaires d'immeubles intéressés afin de partager les coûts.</p>
Développement (ne sera pas intégré à l'ordre du jour) : <p>L'absence d'infrastructures de stationnement au lieu de domicile est un frein (parmi d'autres) à l'utilisation du vélo. En effet, à La Chaux-de-Fonds, peu d'immeubles, en particulier dans la ville en damier, sont équipés d'un local sécurisé pour les vélos. Les habitant.e.s sont obligé.e.s de stocker leurs vélos à la cave ou dans leur logement, ce qui freine leur utilisation, voire de les laisser sur la voie publique ce qui pose des problèmes en matière de vol. De plus, avec le développement des vélos à assistance électrique, le besoin de sécurisation du stationnement est plus fort.</p> <p>Dans la mesure où il est difficile d'intégrer l'aménagement de tels abris dans les immeubles anciens, l'idée est de pouvoir mettre des abris sécurisés sur la voirie (éventuellement à la place d'un stationnement automobile). Ce type d'infrastructures aurait un impact positif :</p> <p>1) sur l'utilisation du vélo en diminuant les freins liés au stationnement (vols, dégradations, contraintes liées au stationnement à la cave ou dans son logement) ;</p>

2) sur l'attractivité des biens immobiliers (notamment dans la ville en damier, où les taux de vacances sont les plus élevés). En effet, les nouvelles générations aspirent à une mobilité plus multimodale, dont fait partie le vélo ; à ce titre, la disposition d'un local sécurisé pour le stationnement des vélos est un atout sur le plan immobilier¹.

La ville de Lausanne a mis en test 10 abris sécurisés de ce type sur la voirie et accessibles via un accès numérique (smartphone ou token) : le coût d'un box qui peut accueillir 4 à 5 vélos était de 8000 CHF par unité. Pour les utilisateurs et utilisatrices, le coût annuel était de 100 CHF. La Ville de Lausanne était très satisfaite de ce projet pilote et va maintenant lancer un appel d'offres pour élargir le projet à l'ensemble de la ville.



https://www.mobilservice.ch/admin/data/files/news/image_de/1458/csm_velobox_maupas_edit_3d544c10bf_zoom.jpg?m=1709278923

Cet investissement présente un intérêt multiple (mobilité active, attractivité immobilière, ville pionnière) avec un risque financier limité : si les premiers box à La Chaux-de-Fonds ne trouvaient pas leur public, il serait possible de les déplacer dans d'autres zones de la ville, de les réutiliser pour la Commune, voire de les revendre à des privés. En outre, la mise en place de ces box pourrait se faire de concert avec le développement de bornes électriques, de façon à créer des «mini-hubs de mobilité».

Concernant le financement, celui-ci pourrait s'effectuer via le Fonds vélo de la ville ; des soutiens symboliques pourraient être recherchés auprès de l'ATE et de Pro Vélo. L'existence de fonds cantonaux pour ce type de projets doit également être creusée. À terme, et en cas de stratégie plus globale, ce type d'initiative pourrait certainement être intégré dans le cadre du projet d'agglomération.

Finalement, l'idée proposée ici est de mettre à disposition quelques box (entre 3 et 10) dans le cadre d'un projet pilote, à l'instar de ce qu'a effectué la Ville de Lausanne. Cette phase pilote permettrait de vérifier l'intérêt de nos habitants.e.s, des propriétaires d'immeubles, des gérances, tout en mettant également en lumière les éventuels enjeux en matière de déneigement, d'intégration urbanistique, etc. avant un éventuel futur déploiement plus large.

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) : **NON**

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Grégory Rochat

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Line Voegtli		
Nathalie Tissot		
Monique Erard		
Michaël Voegtli		
Jean-Jacques Tritten		
Stefano Giamboni		
François Perret		

¹(Cf. étude sur la domiciliation dans le canton de Neuchâtel : Quelle politique de domiciliation pour le canton de Neuchâtel ? (2023), Unine, BMH, HE-ARC, UNIL)